



PREAVIS municipal relatif à une demande de crédit de Fr. 120'000.- pour la réfection des accès menant au Chalet des Plans

Vallorbe, le 11 février 2025

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les accès carrossables menant au chalet des Plans (chemin de la Source aux Biches, chemin des Rouettes et route des Plans) souffrent d'affaissements et de déformations dus tant à l'érosion qu'à leur vétusté. Situés entièrement sur le territoire communal, ils font partie du concept global de la desserte forestière des arrondissements forestiers 9 & 20.

Dès lors, soucieuse d'entretenir ces accès dans le cadre de la gestion de son patrimoine forestier, la Municipalité a adressé une demande à la Direction générale de l'environnement, division forêt (DGE-Forêt), pour inscrire les travaux prévus dans un projet subventionné de desserte hors forêt de protection.

Clause du besoin

Les tronçons concernés sont en grave ("tout venant" jaune du Jura) et présentent une longueur totale de 1'590 mètres. Ils permettent de desservir 200 hectares de forêt, sont indispensables au transport des bois longs et donnent accès au massif forestier de la Roches des Arcs, de la Combe des Planes ainsi qu'à l'alpage du Chalet des Plans. Ces accès ne sont bientôt plus praticables pour les camions et l'évacuation des bois ne sera plus assurée.

Descriptif des travaux

La réfection de ces tronçons, dont la surface de rénovation prévue s'élève à environ 5'200 m², ne nécessite pas d'élargissement ni de changement du type de revêtement. Le genre de surface (couche de fermeture, couche de roulement) reste ainsi inchangée. Le système d'évacuation des eaux se fera à l'aide de traverses alpines en bois.

<u>Descriptif des mesures</u>	<u>Coûts TTC (Fr.)</u>
Mise en place du chantier	1'600.-
Réglage du gabarit, évacuation de matériaux	5'500.-
Fraisage, concassage de matériaux, mélange des couches	8'800.-
Broyage du revêtement de la route jusqu'à 15 cm de profondeur y compris réglage de la déclivité	18'700.-
Fourniture et pose de grave GNT 0/60 sur 15 cm d'épaisseur	37'300.-
Fourniture et pose de 30 traverses alpines	23'800.-
Aménagement de renvois d'eau répartis sur toute la longueur du chemin et finitions diverses avec mini-pelle	2'800.-
Honoraires	11'600.-
Divers et imprévus	9'900.-

Total	<u>120'000.-</u>
Subventions minimales escomptées (70 %)	84'000.-
Solde à charge de la Commune	<u>36'000.-</u>

Le montant final des subventions est déterminé sur la base des factures payées. La dépense à charge de la Commune sera incluse dans un nouveau compte au bilan, lequel sera amorti en 20 ans.

Organisation des travaux

Les travaux, organisés et surveillés par le chef de service entretien urbain et nature, sont prévus en septembre 2025 et dureront environ une semaine selon les conditions météorologiques.

Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter le texte ci-après :

le Conseil communal de Vallorbe

- sur proposition de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. de lui accorder un crédit de Fr. 120'000 à cet effet sous déduction des subventions accordées ;
3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Stéphane Costantini

Fabienne Mani



Municipal délégué : Madame Christine Leuenberger, municipale